

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL, Marie-Laure MEIRONE, Agnès ARMAND, Kerouan LE ROUX, Annie PASCAL.

Membre absent excusé : Michel PASCAL qui a donné pouvoir à Annie PASCAL.

Autre présent : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 26 septembre 2017

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Transfert voies communales : rue des poiriers – montée de l'ancienne cure
- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
- Approbation des statuts de la communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale
- Pose de plaques souvenirs par l'association de la mémoire et de la résistance dans les hautes Baronnie
- Demande de subvention pour la reprise des berges de la Méouge – quartier La Saulce
- Choix de l'entreprise pour les travaux de la façade de l'église
- Questions diverses

Début de Séance : 16H05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 août 2017

Georges Roméo revient sur les points débattus lors du précédent conseil municipal :

- ⇒ L'intensité de l'éclairage public a été diminuée de moitié ; ce qui se rajoute à l'économie réalisée par la mise en place de lampes à leds.
- ⇒ Les toilettes sèches bénéficiaient du contrat d'entretien de 5 ans inclus dans l'achat. Possibilité de prendre un nouveau contrat d'un coût de 600 € H.T. annuel.

Voté à l'unanimité

Transfert de voirie

Georges Roméo indique qu'il y a 3 types de voies sur la commune :

- Des voies départementales : D 170 qui traverse le village, la route du Plan et la route d'Izon dont l'entretien incombe au département.
- Des voies communales qui peuvent être mises à disposition de la communauté de communes qui prendra en charge l'entretien avec la subvention départementale, plus des fonds propres.
- Des voies communales qui restent compétence de la commune qui en assure seule l'entretien par autofinancement.

Georges Roméo propose de transférer à la communauté de communes les voies suivantes :

Nature voie	N°	Désignation	Longueur des voies
VC	005	LA SAULCE	981 m
VC	004	LABORIE	285 m
VC	003	LE PRE DES BRUNS	462 m
VC	007	ROUTE DU CASAGE	1735 m
VC	011	ROUTE D'OZERON	203 m
VC	009	CHEMIN DES POIRIERS	207 m
VC	001	CHEMIN DU PRE DE MONDON	449 m
VC	008	MONTEE DE L'ANCIENNE CURE	207 m

Il précise que la commune fera part de ses priorités à la communauté de communes pour déterminer les travaux à prévoir.

Agnès Armand demande si la commune conserve le choix de l'entreprise. Georges Roméo répond que c'est la communauté de communes qui réalise le marché public.

Kerouan Le Roux demande qui détermine le type de travaux sur les voies : bi couche, enrobé... Georges Roméo répond que c'est également un choix de la communauté de communes.

Annie Pascal signale que sur la route de La Borie, ayant fait l'objet de travaux en juillet, il y a déjà de l'herbe sur le milieu de la chaussée. Georges Roméo précise qu'il est interdit d'utiliser du désherbant. Elle souhaite connaître les avantages pour la commune de cette mise à disposition de voirie. Georges Roméo répond que la communauté de communes rajoute sa participation à la subvention départementale.

La délibération est mise au vote.

Voté à l'unanimité

RIFSEEP

Georges Roméo laisse la parole à Géraldine Barrère qui explique que le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est le nouveau régime indemnitaire qui s'appliquera à tous les fonctionnaires (Etat et fonction publique territoriale) au plus tard au 01 janvier 2018. C'est une volonté du législateur d'harmoniser les régimes indemnitaires de tous les fonctionnaires.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)
- Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA)

La procédure de mise en place du RIFSEEP est la suivante :

- Saisine du Comité Technique avec proposition des critères de mise en œuvre. Le CT du 31 août a rendu un avis favorable.
- Délibération du conseil municipal qui fixe le nombre de groupe de fonctions par cadre d'emplois et fixe la répartition des emplois par groupe de fonctions.
- Arrêtés d'attribution du maire.

La délibération est mise au vote.

Voté à l'unanimité

Approbation des statuts de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale

Georges Roméo indique que c'est une procédure administrative pour acter l'exercice des compétences optionnelles et facultatives suite à l'arrêté préfectoral du 30 août 2017.

Marie-Laure Meirone propose de voter « contre » car elle estime que les communes perdent leur pouvoir décisionnaire. Georges Roméo confirme qu'avec 97 délégués lors des conseils communautaires, il est difficile d'avoir un débat sur les sujets présentés et que les délibérations qui sont mises au vote sont préparées en amont par les commissions et validées en réunion de bureau.

Annie Pascal souhaiterait consulter les statuts de la communauté de communes. Georges Roméo lui indique qu'ils sont disponibles au secrétariat de la mairie.

La délibération est mise au vote.

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 1 » (Marie-Laure Meirone)

Pose de plaques souvenirs par l'association de la mémoire et de la résistance dans les hautes Baronnie

Georges Roméo indique que l'AMRDHB a sollicité l'autorisation de la mairie pour la pose d'une plaque souvenir sur le mur de l'église. La demande est arrivée après la séance du dernier conseil municipal. Georges Roméo a pris connaissance du texte en hommage à l'abbé Roux et à Mme Gauthier, texte qu'il a trouvé correct. Il a réuni les personnes qui s'occupent de l'église afin de convenir ensemble de l'emplacement de cette plaque qui a été posée depuis. Il propose au conseil municipal de délibérer pour conserver ou enlever la plaque. Il existe une deuxième plaque signalétique du sentier Laurent Pascal apposée sur le mur du lavoir que le président de l'association souhaiterait déplacer sur le pilier face à la route. Annie Pascal et Agnès Armand estiment que la demande aurait dû être faite avant de fixer la date de la cérémonie.

La délibération est mise au vote.

Le conseil municipal :

- Pour l'autorisation par l'Association pour la Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans les Hautes Baronnie de poser :
 - une plaque souvenir en la mémoire de l'abbé Roux sur la façade est de l'église
 - une plaque signalétique du sentier souvenir sur le mur du lavoir.

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

- Pour l'autorisation de déplacer la plaque signalétique du sentier souvenir sur le pilier du lavoir
Vote POUR « 0 », Vote CONTRE « 3 » (Jacqueline DOLLEGEAL, Agnès ARMAND, Annie PASCAL),
ABSTENTION « 4 » (Georges ROMEO, Marie-Laure MEIRONE, Kerouan LE ROUX, Michel PASCAL)

Demande de financement pour les travaux de reprise de berges de la Méouge – quartier La saulce

Georges Roméo rappelle que suite à l'étude du SMIGIBA qui a mis en évidence un risque pour le pont sur la route de La Saulce et l'estimation qui a été faite, la recherche de financement ouvre deux possibilités :

- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 25 %
- Réserve parlementaire de Mme la Sénatrice : 18.6 %

Il précise qu'il pourrait y avoir une solution de secours, moins onéreuse, mais non pérenne.

Annie Pascal interroge sur la possibilité d'intervenir directement sur les piliers du pont. Georges Roméo lui répond que l'intervention doit avoir lieu sur les berges dont l'érosion met à nu les piliers du pont.

Marie-Laure Meirone est favorable à la totalité des travaux en priorité sur ceux de l'église. Georges Roméo indique que les sources de financement ne sont pas les mêmes.

Agnès Armand pense que si le pont est emporté par une crue, la responsabilité de la commune sera mise en cause.

Kerouan Le Roux demande des précisions sur les travaux envisagés.

Agnès Armand demande si c'est la commune qui choisit l'entreprise. Georges Roméo indique que c'est la commune qui est en charge du marché public.

A la suite d'un tour de table, la délibération est adoptée à l'unanimité pour la réalisation totale des travaux proposés par le SMIGIBA.

Choix de l'entreprise pour les travaux de la façade de l'église

Georges Roméo rappelle que la subvention du département est acquise pour les travaux de rebouchage des trous dans la façade de l'église, trous consécutifs à la pose d'un échafaudage il y a plusieurs années.

Plusieurs devis ont été réceptionnés :

- L'entreprise « façades de la Méouge » propose un devis d'un montant de 29 550 € H.T. pour le rebouchage des trous et le re-jointage. Le poste le plus important du devis est consacré à la pose d'un échafaudage.
- L'entreprise « FB Toiture » propose des travaux sans pose d'échafaudage pour un montant de 6 972 € H.T.
- L'entreprise « SARL David Soumaille » propose de travailler avec une nacelle. Le montant du devis s'élève à 6 370 € H.T.

Kerouan Le Roux demande le montant de la subvention. Georges Roméo indique que le financement du département sur cette opération est de 70 %.

A l'unanimité, c'est l'entreprise « SARL David Soumaille » qui est retenue.

Voté à l'unanimité

Georges Roméo accueille Cyril Ruhl, technicien rivière du SMIGIBA, qui donne des précisions sur les travaux de reprise de berges de la Méouge et répond aux interrogations des conseillers municipaux. Il propose la possibilité d'organiser les travaux en deux tranches. Une première tranche à l'automne avec un déplacement de matériaux pour combler l'érosion et une deuxième tranche au printemps avec la mise en place de travaux de génie végétal.

Cyril Ruhl informe qu'actuellement il supervise des travaux de reprise du seuil sur le ruisseau de La Saulce.

Il indique que des prospections écrevisses ont été réalisées en amont de la Méouge et sur le ruisseau de La saulce et qu'il existe quelques foyers.

Questions diverses :

- ⇒ Georges Roméo informe qu'à la suite du conseil municipal, il va recevoir les habitants du quartier La Saulce qui rencontrent de gros soucis d'approvisionnement en eau.
- ⇒ Georges Roméo fait part d'un courrier du SDED concernant la pose des décorations de Noël qui devient payante à partir de cette année et représente un coût de 500 € environ. Il sollicite les bonnes volontés pour l'installation des guirlandes.
- ⇒ Georges Roméo fait part du départ de Nicole Silvy qui assure des travaux de débroussaillage et autres pour la commune. Il a pris contact avec la commune de Séderon qui a le projet d'embauche d'un employé municipal qu'elle pourrait mettre à disposition de la commune d'Eygalayes 2 jours par semaine. Kerouan Le Roux se demande si deux journées hebdomadaires de travail ne représentent pas un temps de travail inapproprié aux besoins de la commune. Annie Pascal demande si cela est prévu dans le budget. Georges Roméo indique que ce serait pour l'année prochaine. Il propose de recenser les travaux à effectuer : débroussaillage, peinture, nettoyage du Riançon, maintenance de la station d'épuration,... et d'envisager les conditions d'accueil de cet employé : atelier au sous-sol, acquisition de matériel... Agnès Armand demande s'il n'y aurait pas la possibilité de partager ce temps de travail avec une autre commune. Kerouan Le Roux fait part de ses inquiétudes quant aux charges supplémentaires qui pèseront sur le budget.

- ⇒ Georges Roméo donne lecture d'un email de François Dechargé concernant les aboiements de chiens la nuit et la présence de chiens errants sur la commune. Georges Roméo souhaite qu'une solution rapide soit trouvée pour le placement des chiens errants. Marie-Laure Meirone indique que des propositions d'adoption ont été faites mais que l'état sauvage de ces chiens rend difficile leur approche.
- ⇒ Georges Roméo informe qu'il va transmettre au département un courrier de remerciements concernant la promesse de financement pour le projet « Maison Bonnet » afin de libérer l'enveloppe promise et d'en faire bénéficier une autre commune.
- ⇒ Georges Roméo revient sur la fuite d'eau qui a pénalisé les utilisateurs du service pendant une dizaine de jours et qui a mobilisé les conseillers municipaux. Il remercie les personnes qui se sont mobilisées autour de ce problème. Il semblerait qu'un robinet, ouvert en permanence laissait échapper 23 m3 par nuit et que ce robinet a été « miraculeusement » fermé. Il remercie la personne concernée pour ce geste et indique que le quartier où cela s'est passé est localisé.

Fin du conseil municipal : 17H53

Intervention du public :

- ✓ Marianne Amanatian évoque des travaux qui devaient être réalisés par Yannick Nicolas derrière la maison Gadina.
- ✓ Georges Roméo souhaite connaître le point de vue du public concernant la possibilité d'embauche d'un employé. Les réponses sont toutes favorables.
- ✓ Marianne Amanatian et Mme Abada évoquent les aiguilles des pins de la propriété Dechargé qui tombe sur la chaussée et la rendent glissante.
- ✓ Christine Pailloux informe qu'elle n'est pas favorable au projet de parking à l'emplacement des jardins partagés. Elle n'en voit pas l'utilité pour trois manifestations par an. Georges Roméo lui répond que c'est surtout pour les voitures qui restent en stationnement devant les logements et qui gênent les véhicules qui empruntent le pont.

La secrétaire,

Agnès ARMAND